

Procès verbal

Le lundi 13 octobre 2025 à 09 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Gabriel PIC.

Secrétaire de la séance : Blandine ELAIN

Présents : Gabriel PIC, Aurélie DUMORTIER, Julie ROGER-MAZAS, Jean-Michel GARINO, Charlie ROUVIERE, Olivier PIC, Malika LAOUADI, Blandine ELAIN

Représentés : Danielle MANENT représentée par Jean-Michel GARINO

Absents et excusés : Hervé CAMPO, Eric PRAT

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025- 5 min

Informations des structures (CDC, PNR, SEBA...) et des commissions municipales - 20 min

Délibérations -

2. Demande de subvention Fond Vert pour l'aménagement des abords de TARANIS
3. Validation de l'avant-projet des travaux du Hameau Léger

Questions diverses -

1. Info Hameau Léger : Promesses de bail, commodat

Dates à venir -

Délibérations du conseil :

Validation du procès verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025 (N° DE_084_2025)

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer au sujet du procès-verbal du conseil du 23 septembre 2025.

Le conseil municipal valide le procès-verbal.

Demande de subvention Fond Vert pour l'aménagement des abords de TARANIS (N° DE_085_2025)

Madame la deuxième adjointe présente au Conseil municipal le projet d'aménagement des abords de la salle multigénérationnelle TARANIS.

Le coût total de l'opération s'élève à 88 361,57€ HT.

Elle précise que dans le cadre du Fonds Vert pour la renaturation, la commune de Rocles peut bénéficier d'une subvention portant sur les travaux de création d'espace vert et de plantation.

Le plan de financement est le suivant:

DEPENSES		RECETTES	
Lot sol	5 916.90 €	Etat FOND VERT	49 568,36 €
Lot mobilier	6 554.12 €		
Lot plantation	7 282.00 €		
Travaux de pelleteuse	17 914,80 €	2 792,28	
Cuve 10 000 L	11 500 €		
Charpente / menuiserie	8 800 €		
Travaux et accompagnement	30 393.75 €	Autofinancement	38 793,21 €
TOTAL HT	88 361,57€	TOTAL HT	88 361,57€

Madame la deuxième adjointe propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant de 49 568,36 €, dans le cadre du Fonds Vert pour la renaturation des zones urbanisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet tel que présenté par Mme la deuxième adjointe.
- sollicite une subvention d'un montant de 49 568,36 €, dans le cadre du Fonds Vert pour la renaturation.
- autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Validation de l'avant projet des travaux du hameau léger (N° DE_086_2025)

Au vu du permis d'aménager validé par la délibération DE0792025 du 23 septembre 2025 et déposé le 29 septembre 2025

Au vu de la délibération DE0422025 du 17 avril 2025 qui valide le choix de la MOE

Au vu de l'envoi de l'AVP de la maîtrise d'œuvre Atelier Bivouac d'un montant total HT de 118 556,55 €

Au vu de la nécessité de valider cet AVP pour qu' Atelier Bivouac puisse entamer la dernière étape PRO/DCE (conception du projet d'architecture) avant la consultation des entreprises,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'AVP

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

Approuve l'AVP tel que présenté d'un montant HT de 118 556,55 €

Autorise la 1ère adjointe à faire les démarches et signer toutes pièces nécessaires

Ne prend pas part au vote: Gabriel PIC

Abstention: Jean-Michel GARINO

Délibération : adoptée

Gabriel PIC
Président de séance

Blandine ELAIN
Secrétaire de séance